PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2023
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : 19
Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Pauline LACLEF, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Delphine FOURCADE
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME

Absents : 2
Frédéric RAVEAU
Loïc FLICHY

Secrétaires de séance :
Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

Ordre du Jour :
1. Désignation du représentant Citallia
2. Autorisation préalable d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
3. Modification du tableau des effectifs
4. Rapport d'activités – SEY
5. Révision du PLU - PADD

Marc TOURELLE
Soyez les bienvenus pour ce dernier conseil municipal de l'année, surtout consacré au PADD, le projet d'aménagement et de développement durable.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs reçus)

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE
Je vais reprendre les questions puisque Magali m'en a envoyé un certain nombre, nous allons mettre les deux premières au début car je crois que des gens sont venus pour avoir des réponses à ses questions. Je vais laisser la parole à Jérôme.

Jérôme DUVERNOY
Merci, Marc, bonjour à toutes et à tous et merci, Magali, pour les questions que tu as bien voulues nous envoyer.

Pour recontextualiser un peu, c'est un point qui a été abordé lors de notre réunion commune avec l'association Riverail, l'association AC2NB, la mairie de Bailly, de Noisy et Madame Béatrice Piron ou sa représentante.
Comme tu le sais, la dernière réunion s'est tenue le 8 novembre.

Marc TOURELLE
La première question : « *AC2NB a proposé un principe de prestation explicité lors des réunions des 22 septembre et 8 novembre, prestation qui vise à présenter et évaluer l'efficacité des solutions à mettre en œuvre pour réduire le bruit du Tram 13 sur le tronçon de nos deux communes, pour lesquelles un coût estimatif tout à fait abordable a été mis en avant. La municipalité de Bailly a accepté le principe, Monsieur Duvernoy n'ayant pas voulu se positionner pour Noisy-le-Roi, peux-tu donc dire si tu valides cette prestation ?* »

Deuxième question : « *Le maire de Noisy s'engage-t-il à tout faire ensuite pour qu'un plan d'action détaillé soit finalisé avant l'été 2024 ? Et délègue-t-il les pouvoirs des décisions associées à Monsieur Duvernoy ?* »

Jérôme DUVERNOY
Cette question a été évoquée lors de la réunion du 8 novembre, et comme je l'avais expliqué lors de cette réunion je n'avais pas les éléments de réponse puisque j'avais, le soir même, une réunion de préparation du budget sur ce sujet avec Maud Laloue et Marc Tourelle. La réponse à cette question a été renvoyée, pour ma part le 15 novembre à Riverail et, malheureusement, cela n'a pas été renvoyé à l'ensemble des participants.

La réponse à cette question est : oui, il y aura une ligne budgétaire dans le prochain budget, ligne qui, pour l'instant, n'est qu'un projet et qui sera affinée lorsque nous aurons des devis d'un ou plusieurs prestataires potentiels. Tu aurais pu avoir cette réponse à la réunion du 8 décembre, mais malheureusement cette réunion a été décalée au 15, tu auras donc à nouveau cette même réponse vendredi prochain.

En ce qui concerne le plan d'action, cela va bien sûr dépendre du résultat des études que nous allons lancer, pour l'instant nous ne pouvons pas prévoir ce qu'il y aura dans le résultat de cette étude et ce qui pourra être fait à la mairie de Noisy.

Concernant la deuxième question, j'ai la délégation développement durable, cela n'a pas été révoqué, je suis donc toujours délégué développement durable.

Marc TOURELLE
Merci, Jérôme.

Magali PRADEL
Cela veut bien dire que lorsque nous avons une réunion avec Riverail et les deux municipalités, tu es en mesure de donner une opinion et de dire oui ou non, te prononcer pour la mairie de Noisy-le-Roi.

Jérôme DUVERNOY
Effectivement, comme je l'ai expliqué lors de la dernière réunion, je ne pouvais pas engager la mairie sur un projet de budget puisque la réunion était le soir même et que je n'avais pas encore la réponse.

Marc TOURELLE
Je propose que l'on réponde aux autres questions après les délibérations puisqu'elles concernent d'autres sujets.

Je vous propose maintenant de passer au contenu même des délibérations, il y en a cinq.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Marc TOURELLE
Y a-t-il des modifications, des ajouts ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Marc TOURELLE
Marie-France Agnofe et Delphine Fourcade. Merci.

LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEPUIS LE 2 OCTOBRE 2023

Marc TOURELLE
Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Michel BOISRAME
J'ai une question concernant le contrat de service de la société ITC Ariane Services pour les abonnements et services de la fibre optique. Quel service obtient-on pour ces coûts ? Parce que les coûts sont très élevés : 10 000 € pour la mairie, je peux le comprendre, mais 14 000 € pour la piscine, je ne vois pas ce qu'on leur offre comme services, un Data center, je ne sais pas.

Marc TIMSIT
Ce coût comprend le remplacement du réseau en cuivre qui est remplacé par de la fibre, ce qui est une obligation. Nous devrons donc remplacer tous nos réseaux en cuivre, ex–France Telecom, par la fibre. Cela comprend également l'abonnement annuel que nous souscrivons pour les différents sites.

Michel BOISRAME
C'est à la charge de la mairie ?

Marc TIMSIT
Oui.

Michel BOISRAME
Ce n'est pas à la charge du prestataire ?

Marc TIMSIT
Non, c'est à la charge de la mairie.

Michel BOISRAME
Et pourquoi 14 000 € pour la piscine ?

Marc TIMSIT
C'est peut-être une question de longueur du câble ou de la fibre. C'est fait en fonction du réseau, de la distance, je pense, entre l'armoire et la piscine, nous n'avons pas le détail.

Marc TOURELLE
Y a-t-il d'autres questions ?

Magali PRADEL
J'ai vu qu'il y avait un contrat de maintenance pour le mur d'escalade, je voulais savoir combien il y a d'heures d'utilisation programmées sur une semaine sur ce mur d'escalade.

Dominique JAILLON
Actuellement, le mur d'escalade est utilisé par le collège et les petites écoles, conformément au plan que nous avions établi. En revanche, nous avons bien avancé sur la création d'un club d'escalade puisque nous avons enfin

trouvé des candidats pour assurer la présidence, la trésorerie et le secrétariat général. Sur cette base-là, nous allons pouvoir créer, je pense maintenant assez rapidement, le club d'escalade qui permettra d'utiliser le mur en dehors des plages réservées pour le collège et les petites écoles. Tant que nous n'avions pas cet organe, nous ne pouvions pas mettre le mur en accès en dehors du collège et des petites écoles.

Magali PRADEL
Et cela représente combien d'heures ? Une demi-journée, deux demi-journées, trois demi-journées ?

Marc TOURELLE
Il a répondu à ta question, aujourd'hui c'est à la disposition des écoles et du collège et bientôt l'association va l'utiliser. À ce moment-là, il y aura une convention avec des heures, des jours. Tout cela sera précisé comme dans toutes les conventions que nous faisons, que ce soit dans le cadre du Sibano ou de la municipalité. Toutes ces réponses te seront données lorsque la convention sera préparée.

Magali PRADEL
La programmation de l'espace culturel ?

Dominique SERVAIS
Tu veux parler de la société qui va nous accompagner pour la création de cet espace ?

Magali PRADEL
C'est la maîtrise d'ouvrage pour la salle ?

Marc TOURELLE
Oui, c'est l'accompagnement du maître d'ouvrage, c'est marqué : « *Nécessité de réaliser une analyse du site d'implantation, d'approfondir et de vérifier l'estimation des besoins, d'en faire une synthèse. Nécessité de réaliser une étude de faisabilité.* » L'offre d'intervention est écrite dans la décision.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer aux cinq délibérations.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DE LA SPL CITALLIA

Marc TOURELLE
Vous vous souvenez que lors du conseil municipal du 3 avril dernier, il a été approuvé la prise de participation au capital de la société publique locale Citallia, dont les missions vous sont résumées dans le cadre de cette note explicative de synthèse. Vous vous souvenez également que j'avais été désigné pour représenter la commune sur ces instances.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée concerne également la désignation d'un représentant de la ville pour une nouvelle instance qui est l'assemblée spéciale qui a été créée, tout simplement parce qu'il y a un nombre maximum autorisé de sièges dans le conseil d'administration de Citallia. Cela veut dire que la SPL a du succès avec les collectivités et pour permettre que, malgré tout, chaque commune puisse participer pleinement à la détermination des orientations d'activité, il est créé une assemblée spéciale au sein de laquelle il faut désigner un représentant. Et comme je suis déjà le représentant, je propose donc de me désigner à nouveau comme le représentant de la ville de Noisy-le-Roi dans cette instance supplémentaire.

Magali PRADEL
Je voudrais savoir en quoi consiste le fait de prendre une participation ? Faut-il verser quelque chose ?

Marc TOURELLE
Oui, nous avions déjà pris cette délibération, nous avons donc versé une somme pour prendre des parts dans la société, mais je n'en ai pas le détail. Cela a été voté en date du 3 avril dernier.

Michel BOISRAME
Est-ce que grâce à ta nomination à l'assemblée spéciale du conseil d'administration de Citallia, nous allons pouvoir bénéficier de conseils d'experts, afin de ne plus avoir besoin de faire appel à des sociétés de conseil pour Montgolfier et même baisser les coûts ?

Marc TOURELLE
Oui, bien sûr, mais ce n'est pas gratuit non plus, ce n'est pas parce que c'est une SPL qu'ils font cela gratuitement, ils interviennent aussi en tant qu'experts mais ce n'est pas gratuit. Nous sommes dans une société qui a aussi des

compétences et qui les vend ; il n'y a rien de gratuit. Et par ailleurs nous utilisons aussi les services du CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, il y en a dans tous les départements. C'est plus pour avoir une première approche sur certains projets. Nous paierons l'expertise avec Citallia comme nous la payons pour d'autres experts.

Magali PRADEL
Quelle est la différence entre Citallia et Citallios ?

Marc TOURELLE
J'ai expliqué tout cela le 3 avril, mais Citallia est une SPL qui a été montée pour permettre à des villes de faire des opérations d'aménagement. Citallios est une société dont l'objet est plus large, mais Citallia est vraiment dédiée sur les opérations d'aménagement, c'est une SPL.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose donc de me désigner comme représentant de Noisy-le-Roi dans les instances de la SPL Citallia. Je mets aux voix : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité (Une voix contre et trois abstentions).

Je passe la parole à Géraldine.

BUDGET COMMUNAL 2024 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Géraldine LARDENNOIS
Bonsoir. Je vous présente une délibération assez classique, récurrente chaque année. Comme nous n'avons pas voté notre budget avant le 1er janvier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. De droit, la commune peut engager les dépenses de fonctionnement dans les limites du budget de l'année précédente. De droit, le maire a aussi le droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement des emprunts.

En revanche, pour la section d'investissement, la limite fixée par la loi c'est le quart des crédits ouverts au titre de l'année précédente, mais il est demandé une délibération du conseil municipal pour accepter d'autoriser cette liquidation du mandatement des dépenses d'investissement.

Nous avons donc droit jusqu'au quart des dépenses de l'année précédente, nous avons choisi de porter cette autorisation d'engager avant le vote du budget à hauteur de 1 020 000 €, qui correspond, en fait, à des opérations qui sont en cours et sur lesquelles il y aura sans doute des paiements à réaliser début 2024.

Voilà donc l'objet de cette délibération : autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour un montant de 1 020 000 €.

Marc TOURELLE
Merci, Géraldine. C'est une délibération traditionnelle de pouvoir commencer à travailler tout au long du premier trimestre avant de voter le budget. Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME
De quelle manière ont été décidés ces montants ? C'est en fonction des factures à payer ? Parce que je vois que pour l'église Saint-Lubin il y a zéro.

Marc TOURELLE
Ce sont des restes à réaliser, c'est donc déjà engagé, c'est sur le budget 2023 pour le moment.

Michel BOISRAME
Et les autres, c'est en fait sur des factures ?

Géraldine LARDENNOIS
C'est en fonction de l'avancement des travaux.

Marc TOURELLE

Il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'autoriser que l'on puisse engager, liquider, mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Je mets aux voix : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité (Une voix contre et trois abstentions).

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Christophe MOLINSKI
Merci, Marc. C'est une délibération dont vous avez l'habitude. Suite au départ de la directrice actuelle de la crèche, il s'agit de créer un emploi qui soit dans la filiale médico-sociale, un poste de puéricultrice territoriale à temps complet. Ce qui va nous permettre de recruter, soit une puéricultrice, soit une infirmière diplômée d'état, afin d'augmenter nos chances de recruter d'autres emplois et de répondre à nos besoins.

Et je vous l'avais promis au précédent conseil, il s'agit aussi de faire un peu le « ménage ». Nous avons donc supprimé les emplois dont vous avez la liste là. Tous ces emplois étaient des postes, soit vacants, soit ne correspondant pas aux besoins actuels des services.

Marc TOURELLE
Merci, Christophe. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je vous propose donc d'adopter cette délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE – SEY

Christophe MOLINSKI
C'est le rapport d'activité 2022, puisqu'il paraît en 2023. Le SEY est le syndicat d'énergie des Yvelines, qui regroupe environ 200 communes, à peu de choses près, et EPCI, on peut donc aussi avoir des syndicats. Et la majorité de ces communes sont souvent rurales, c'est pour cela que nous n'avons pas toutes les communes des Yvelines puisque les très grosses communes ne rentrent pas dans le SEY, elles se gèrent elles-mêmes en général.

Les principales missions du SEY sont ce que l'on appelle un contrôle technique et financier de l'acheminement d'énergie, électricité et gaz ; nous avons recours aux deux. Bien sûr, on peut choisir d'avoir, soit l'électricité, soit le gaz avec le SEY. C'est également la possibilité de vérifier et de faire l'inventaire des ouvrages, notamment en termes de sécurité, qualité et maintenance. Et l'essentiel du SEY – nous avons connu une augmentation forte des coûts de l'énergie l'année dernière – c'est de mutualiser, nous avons donc des tarifs qui peuvent être garantis en partie et plus intéressants que si nous étions tout seuls.

Le SEY reverse aussi ce que l'on appelle la R2, c'est-à-dire la participation financière d'Enedis pour l'enfouissement des réseaux. Là aussi, nous l'avons vu avec les tempêtes, plus les réseaux sont enfouis, moins ils tombent. À Noisy, nous avons la chance d'être quasiment à 100 % enfouis, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup des communes, une quinzaine dans les Yvelines, ce qui ne fait pas beaucoup.

Il y a également un groupement de commandes pour le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Puisque nous avions confié par délibération, aussi bien l'implantation que la maintenance et l'installation de ces bornes. Pour l'instant, dans la commune, nous avons trois sites avec deux branchements à chaque fois. Le dernier qui est arrivé il y a quelques semaines est situé rue Le Bourblanc près des Prés de Renneuil. En 2024 il devrait normalement y en avoir, soit un, soit deux, nous espérons deux autres sites, ce qui nous ferait un total de 10 branchements. Dans la commune, cela fait partie des zones où la voiture électrique marche le mieux, puisque nous avons en moyenne plus de 100 connexions par mois sur ces bornes, ce qui est plutôt bien.

Je ne vais pas me lancer dans les réseaux puisque c'est énorme, on se doute bien que c'est en milliers de kilomètres.

Sur le gaz également, nous avons peu de choses puisque nous confions nos bâtiments à Dalkia qui nous fournit le gaz. Nous avons donc peu recours au SEY sur le gaz.

Et la dernière partie du SEY c'est donc tout ce qui est énergies renouvelables où il y a un potentiel de développement important puisque le SEY s'implique maintenant dans la méthanisation, les panneaux électriques, ombrières, etc. ; la première va être faite à Poissy cette année, nous en avons 7 en préparation. Cela peut notamment être intéressant pour les nouveaux quartiers, si vous voyez ce que je veux dire, car cela permet d'avoir maintenant des parkings « intelligents », qui vont fournir de l'énergie verte qui sera relancée dans le circuit.

Là, vous avez le budget, avec le résultat de fonctionnement et celui d'investissement.

Marc TOURELLE
Merci, Christophe. C'est un syndicat bien géré qui s'occupe bien de nos problématiques d'électricité et de gaz, c'est important que l'on puisse faire appel à un syndicat, à la fois fort et compétent.

À moins qu'il y ait des questions, il n'y a pas de vote, nous prenons acte de la présentation.

L'assemblée prend acte du rapport 2022 du SEY.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

Marc TOURELLE
Avant de laisser la parole à Delphine, je voudrais rappeler que nous sommes sur le chemin de construction de notre révision du PLU, qui passe par ce projet d'aménagement et de développement durable qui a déjà fait l'objet de quelques réunions. Sur ce qui va vous être présenté, par rapport à ce que vous avez pu voir en réunion publique, il n'y a rien de nouveau, mais pour ceux qui n'ont pas pu y assister, c'est bien, et pour les autres c'est bien aussi de revoir les choses. Nous avons fait la réunion publique au mois de novembre, et nous avons également eu la semaine dernière une présentation auprès des PPA, les personnes publiques associées.

Sur ce chemin de révision du PLU, nous ferons également un certain nombre de réunions de concertation avec, à la fois les chefs d'entreprise, les agriculteurs, les conseils syndicaux.
Ce soir, nous parlons donc du PADD, Delphine je vais te laisser le présenter.

Delphine FOURCADE
Je voudrais rappeler que c'est une délibération du 11 octobre 2021 qui a prescrit la révision du PLU et désigné les objectifs et les modalités de concertation. Nous avons déjà avancé sur ces modalités et là nous parlons plus précisément du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable.

C'est un document du PLU qui formalise le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années en s'appuyant sur les enjeux du diagnostic du territoire. Il n'est pas opposable aux tiers, cependant ce qui est important c'est que ses orientations doivent trouver une traduction réglementaire dans le règlement écrit ou graphique, et dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le PADD est défini par le Code de l'urbanisme et il définit les orientations générales concernant plusieurs thématiques : l'urbanisme, l'aménagement, le paysage, l'habitat, les équipements, les commerces, les loisirs, les transports et les déplacements, le développement économique, la protection des espaces naturels agricoles et forestiers, la préservation de la remise en état des continuités écologiques, les réseaux d'énergies, les communications numériques.

Ce qui est important c'est de rappeler la philosophie du PADD. La municipalité marque un attachement fondamental à l'identité de Noisy-le-Roi, à son ambiance sereine et conviviale, à cet esprit village qu'il convient de préserver. En parallèle, il est nécessaire de permettre à notre commune de se développer en ciblant les réflexions autour de deux sites majeurs qui feront l'avenir de Noisy-le-Roi : Montgolfier et Chaponval. L'enjeu est important, l'ambition est forte et les contraintes bien réelles, notamment celles de la loi SRU, solidarité et renouvellement urbain, qui fixe un objectif de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc de logements noiséen.

À cela s'ajoute un défi climatique et environnemental, auquel la municipalité accorde une grande importance et qui se place au cœur des réflexions pour l'évolution et le développement futur de la commune.

Ainsi, le projet de territoire s'inscrit dans une volonté globale visant à favoriser le parcours résidentiel, faciliter et développer les modalités, en particulier les circulations douces, maintenir un niveau d'équipements et de services qui répondent aux attentes actuelles et futures des Noiséens. Et concevoir les espaces d'un aménagement paysager qui doit être remarquable, tout en gardant l'esprit village noiséen comme fil conducteur.

Marc TOURELLE
Avant d'aller sur la slide, il faut peut-être rappeler que le dernier PLU a été voté en 2007, sur lequel il y a eu des modifications depuis. Il exprimait un certain nombre de choses qui sont assez proches de ce qui est exprimé ici, notamment le PADD. Le PADD avait identifié quatre secteurs de projets, il y avait déjà Montgolfier et Chaponval mais il y avait aussi les sites qui se trouvent auprès du collège et qui se sont urbanisés puisque ce sont les deux programmes de logements. Il restera donc pour la ville à parler de Montgolfier et Chaponval.

C'est important de rappeler l'esprit village et la volonté que nous avons de préserver cette ambiance sereine et conviviale. Et rappeler également ce que l'on appelle les documents supra-communaux, et notamment la loi SRU puisqu'elle s'impose à nous. Il y a également un certain nombre de documents qu'il nous faut respecter, notamment le schéma directeur d'Île-de-France qui est en train d'être réécrit.

Lorsque l'on a dit cela, le parcours résidentiel est important, nous avons construit 500 logements ces 10 dernières années et la population n'a pas augmenté. Cela veut dire qu'il y a vraiment une inadéquation — mais nous en reparlerons tout à l'heure dans le troisième volet — entre ce que l'on veut proposer aux Noiséens et faire venir des jeunes familles, ce qui est important, et que les gens les plus âgés puissent également trouver place dans notre ville. Je souhaite rappeler les mobilités et le travail important, l'effort fourni par la commune sur les circulations douces. Et la nécessité d'avoir effectivement un niveau d'équipement qui réponde bien aux attentes.

Nous pouvons aller sur la slide suivante puisque nous avons résumé cette philosophie au travers de trois axes du PADD que nous avons eu l'occasion de développer en réunion publique, mais que nous allons synthétiser encore ce soir :

- Un axe qui tourne autour du respect de l'histoire de la commune ;
- Un autre axe important autour de tout ce qui concerne le développement durable et l'environnement ;
- Et un dernier axe qui concerne la façon dont on voit notre projet urbain, c'est-à-dire un projet qu'il faut pouvoir maîtriser.

Et l'on verra qu'aujourd'hui, dans les structures de notre PLU, nous avons encore du progrès à faire pour affirmer cette maîtrise.

Concernant le projet respectueux de son histoire, nous n'allons pas remonter à Albert de Gondi et à son fameux château, mais rappeler peut-être que nous habitons une commune qui a toujours été marquée par le secteur agricole, c'est important. Et rappeler également que la ville s'est développée surtout ces 50 ou 60 dernières années puisque l'on est grimpé de 1 000 à 8 000 habitants. Et j'affirme que nous avons des prédécesseurs qui ont plutôt bien travaillé, avec des formes d'habitat diversifiées, qui ont été progressives et qui ont été faites dans la qualité. Je ne crois pas qu'il y ait des exemples aujourd'hui de choses que l'on puisse qualifier de vilaines dans ce qui a été réalisé, que ce soit sur le secteur collectif ou le secteur pavillonnaire.

Promouvoir un urbanisme respectueux de l'histoire de la commune, c'est cela, et l'identité de ces quartiers :

- Mettre en valeur l'identité paysagère et patrimoniale de Noisy-le-Roi ;
- Préserver les paysages diversifiés de la commune. Nous le savons, nous avons une commune qui est constituée à moitié de paysages et de secteurs naturels. La moitié de la commune dont, sur cette moitié, 2/3 au secteur agricole et 1/3 à la forêt. Il faut donc porter une attention particulière, non seulement sur ces secteurs, mais également sur les franges et les lisières. C'est un travail qui a été fait et qui, d'ailleurs, est en voie de révision également par l'association de la Plaine de Versailles. Puisque nous avons une charte participative de la Plaine, qui n'est pas un document opposable mais un document sur lequel toutes les communes tentent de s'appuyer pour réaliser leurs PLU ;
- Valoriser les principaux parcs, les jardins, les espaces verts, c'est important, avec une attention toute particulière sur le Parc de la Roseraie ;
- Poursuivre les actions en matière de plantation pour disposer d'une végétalisation harmonieuse sur l'ensemble du territoire ;
- Et aménager des infrastructures adaptées aux mobilités de demain, c'est bien le travail que nous sommes en train de mener ;
- Entretenir et valoriser le patrimoine bâti commun. Pour travailler à la rénovation du centre-ville, il faut que l'on puisse avoir une réflexion sur la façon dont nous allons traiter ce centre. C'est-à-dire tout ce qu'il y a autour de la commune, notamment avec le devenir du Relais, puisque c'est un bâtiment qui n'est plus aux normes et nous ne pourrons bientôt plus accueillir les associations dans les conditions actuelles. Il en est de même du devenir des anciennes crèches accolées à la mairie qui, pour le moment, sont des Algeco qui rendent bien service aux associations et ne vont pas pouvoir rester comme cela très longtemps ; il y a donc une réflexion à mener ;

- Préserver les architectures traditionnelles et leur particularité. Ce sont tous les sites anciens et historiques du centre du village ;
- Préserver le riche patrimoine bâti, nous l'avons dit, j'ai parlé du Relais de Postes mais il y a aussi, même si ce sont des secteurs privés, le Couvent des Cordeliers et un certain nombre de maisons. Je pense en particulier, à la propriété Thaureau-Golloti.

Guy TURQUET de BEAUREGARD
Le deuxième axe est important parce que c'est un axe relativement nouveau par rapport au PLU de 2007. C'est un axe qui concerne fondamentalement le développement durable puisque dans le PADD il y a le développement durable. Il convient de noter que cet axe doit faire l'objet de la concertation au premier trimestre 2024. Nous avisons donc tout le monde à se pencher sur cet élément nouveau du PLU qui est l'axe n°2.

Cet axe n°2 se compose de quatre points :

- Le premier point c'est la continuité écologique et la biodiversité, ce sont les mots à retenir. Comment cela se traduit-il ? Par exemple, la préservation de ce qu'il se passe entre la ville et la forêt de Marly. Cela concerne aussi tous les contacts avec la Plaine de Versailles ainsi que toutes les continuités vertes que l'on peut trouver dans la ville, aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé. Cet axe est évidemment très important et qui doit vraiment faire l'objet d'une concertation avec les habitants de la ville ;
- Le deuxième point c'est l'artificialisation des sols. Il y a la loi ZAN, zéro artificialisation nette. Cet axe est important pour nous à Chaponval puisque vous savez que c'est une zone très artificialisée. Je vous rappelle que l'objectif de la mairie, en faisant l'acquisition, à travers l'EPF, l'Etablissement public foncier d'Île-de-France est, d'une part, d'être maître de notre destin. Et, d'autre part, de diminuer l'artificialisation de ce secteur qui est une friche industrielle très artificalisée ;
- Le troisième point est, bien sûr, l'approche climatique, très importante par rapport au développement durable, on en parle matin, midi et soir sur les ondes. Cela se traduit, par exemple, par l'étude d'un réseau de chaleur à l'intérieur de la ville, en prenant en compte l'étude de la géothermie avec les communes qui, à partir du Chesnay, discutent de ce projet de géothermie. Le premier point important de l'énergie c'est la sobriété, cela concerne aussi les bornes de rechargement dont a parlé Christophe Molinski tout à l'heure. Et cela concerne, évidemment, s'agissant des déchets, du tri sélectif. Cela fait partie des choses qui font partie du PADD ;
- Dernier point, cela concerne les mobilités douces et tout le plan de mobilité à l'intérieur de la ville, la façon de relier les différents quartiers, surtout les nouveaux, Montgolfier et Chaponval lorsqu'ils existeront. Et, bien sûr, une végétalisation accrue de toutes les voies pour que les habitants puissent se promener dans Noisy sans trop souffrir de la chaleur. Il y a un lien avec les transports en communs qui y sont déjà, le Tram 13 et le bus.

Voilà les quatre points qui concernent cet axe n°2 du développement durable.

Marc TOURELLE
Merci, Guy. Nous allons maintenant développer et ensuite nous passerons aux échanges, au débat. Delphine, si tu veux bien présenter le troisième axe du PADD.

Delphine FOURCADE
Le troisième axe du PADD, c'est un projet urbain précisé, qui se décline aussi en trois grandes orientations :

- Poursuivre la réalisation de logements de typologies mixtes, répondant aux multiples parcours résidentiels des Noiséens et des nouveaux arrivants, tout en renforçant l'offre de services. Là, on parle du parcours résidentiel, c'est offrir une possibilité de logement pour chacun, à chaque instant de sa vie. Il faut veiller à rééquilibrer la typologie des logements pour pouvoir accueillir de jeunes familles, en particulier sur Montgolfier. Réaliser de nouveaux logements sociaux dans le strict respect de la mixité. Et travailler à la réalisation d'une résidence senior et d'une résidence pour femmes isolées–là, on parle de Montgolfier.
  Continuer d'offrir de nouveaux services aux Noiséens, anticiper leurs besoins et offrir les services qui ciblent les jeunes familles. Et poursuivre les actions dans les secteurs de la petite enfance, de l'école, auprès des personnes âgées mais aussi dans les domaines de la santé et de la sécurité. Il est important de s'engager en faveur du sport pour tous, qui est un véritable enjeu de santé publique. De maintenir un niveau d'excellence dans la pratique de nombreuses activités proposées sur le territoire. Il faudra songer à accueillir un nouvel équipement culturel, qui est majeur dans le cadre de l'aménagement du quartier Montgolfier. Également renforcer l'offre de soins, lancer les travaux du pôle médical n°2, qui permettra d'accueillir trois médecins supplémentaires. Et soutenir le projet d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire communal ;

- La deuxième orientation sur ce projet urbain maîtrisé est de faire de Noisy une ville dynamique et attractive, qui accompagne son développement économique en cœur de ville. Nous souhaitons rester un territoire attractif et entreprenant. Il s'agit de maintenir et de revitaliser le tissu économique de la ville. Pour cela, il faut encourager l'économie résidentielle au service de la population : les petits artisans, les commerces de proximité, les professions médicales, etc., et encourager les créations d'entreprises. Tout cela passe par le maintien du dynamisme du centre-ville. Pérenniser l'offre commerciale au cœur du vieux village et faire revivre la place du village en y organisant des événements et des manifestations ;
- La troisième orientation est de mettre en place des projets ambitieux et ciblés encourageant le rayonnement de la commune. Il est important d'intégrer le projet engagé sur le secteur Montgolfier dans la réflexion générale. Je pense que vous avez compris maintenant qu'il y a une procédure de révision pour le PLU, mais en parallèle une procédure de déclaration de projet pour le secteur de Montgolfier. Mais il faut intégrer à la révision cette procédure déjà engagée. Et pour cela, nous rappellerons dans le PADD qu'il faut mettre en œuvre un nouveau quartier exemplaire, avec l'ambition d'être labellisé « EcoProjet » puis « EcoQuartier », de rechercher une empreinte environnementale la plus favorable possible. Et de porter une attention toute particulière à l'aménagement paysager du futur quartier. Et pour le site de Chaponval, l'objectif est de vraiment valoriser ce secteur, de réfléchir à un projet digne du potentiel sociétal, économique et écologique du site, et de garantir à l'aménagement maîtrisé dans le temps et dans l'espace.

Marc TOURELLE
Il y a une petite cartographie de synthèse qui résume tout ce que l'on a dit autour de ces thématiques et ces trois axes. Elles sont toutes regroupées ici, on peut d'ailleurs les laisser pour permettre des échanges et des débats. C'est la présentation synthétique que l'on a pu faire de façon peut-être un peu plus large en réunion publique, et l'on a passé deux ou trois bonnes heures avec les PPA pour échanger sur ces questions. La discussion est ouverte.

Michel BOISRAME
Lors de la commission urbanisme, j'avais demandé si l'on pouvait avoir une représentation réelle du village de Noisy en dessous des carrés de substitution.

Delphine FOURCADE
Je n'ai pas eu le temps.

Michel BOISRAME
Non, mais cela ne pose pas de problème parce que j'ai vu que Sylvie Bourdon l'avait noté sur son cahier.

Marc TOURELLE
Je n'ai pas compris.

Michel BOISRAME
Parce qu'en fait, là tu ne vois pas où l'on est vraiment, je reconnais le rond-point des poètes et la gendarmerie mais franchement c'est un peu petit, c'est donc une vision Google.

Delphine FOURCADE
Mais une vision Google de la réalité et non pas un plan. C'est pris en note mais je n'ai pas eu le temps de le faire.

Catherine DOTTARELLI
Le pôle médical 2, c'est le pôle prévu à la poste ?

Marc TOURELLE
Oui, c'est ça.

Catherine DOTTARELLI
Sur la géothermie, a-t-on un délai ? A-t-on un peu avancé sur le sujet ? Sommes-nous toujours dans le circuit ?

Marc TOURELLE
Nous avons une réunion demain matin, je suis convié à la mairie du Chesnay pour faire un point avec Versailles Grand Parc et les différents partenaires autour de ce projet. Normalement, nous sommes toujours dans la boucle, c'est un sujet extrêmement important et complexe, il faut donc que l'on fasse le point demain. En tout cas, le projet bis est celui qui concerne les villes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Bailly et Noisy-le-Roi. Mais le projet 1, c'est bien Parly 2, c'est à partir du projet moteur que s'est greffé le deuxième projet qui était fortement poussé par les services de l'État puisque c'est la DDT qui l'a souhaité.

Pourquoi est-il retardé ? Je ne sais pas, je n'ai pas d'information à ce sujet-là. Je suis en lien avec les deux copropriétés concernées qui attendent un retour sur ce qu'il se passe. J'avais pris le temps de regarder avec elles puisqu'il faut bien qu'à un moment donné les décisions se prennent, elles sont probablement très intéressées par cela. Je n'ai pas d'information sur le fait que cela va être retardé, ou pas, en tout cas c'est sûr que cela prend du temps. Mais a priori, d'après ce qui nous a été dit la dernière fois, on était sur des travaux en 2026. Mais si tu as d'autres informations, Catherine, dis-nous.

Catherine DOTTARELLI
A priori, ce sera retardé mais demain tu en sauras plus précisément. La résidence la Gaillarderie a eu des informations mais je pense que la réunion officielle est demain, tu confirmeras donc auprès du syndic.

Marc TOURELLE
En tout cas, nous sommes très favorables à ce projet qui ne dépend pas de notre volonté puisque nous avons une volonté commune, à la fois la commune et les copropriétés, d'avancer là-dessus, mais nous n'avons pas eu de réunion depuis la rentrée.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Magali.

Magali PRADEL
À combien estimes-tu le nombre d'habitants à Noisy-le-Roi d'ici quinze ans ?

Marc TOURELLE
La question m'a été posée en réunion PPA. Sur ces 534 logements, je dirais 1 200 ou 1 500, cela dépendra de la composition des familles. Et l'on peut tabler sur à peu près la même chose dans les années qui viennent sur ce qui concerne, à la fois la ville et Chaponval. Je rajoute 3 000 à 8 000 et cela fait 11 000 dans quinze ans.

Magali PRADEL
Alors pourquoi avoir émis un avis favorable au conseil communautaire de VGP pour le passage d'une pastille à une demi-pastille sur le secteur de Chaponval ?

Marc TOURELLE
Non, c'est le contraire, c'est pour passer d'une demi-pastille à une pastille. Tout simplement parce qu'aujourd'hui, tel que cela est fait, nous ne pourrions aménager que la moitié. Cela ne va donc pas être très intéressant de traiter la moitié d'un secteur, nous voulons aménager l'ensemble du secteur. Ce n'est pas un avis favorable, c'est une demande que l'on a faite, adressée à la Région.

Magali PRADEL
Ils doublent donc le secteur d'urbanisation par rapport à aujourd'hui.

Marc TOURELLE
Non, on permet l'aménagement d'un secteur entier au lieu de ne traiter que la moitié. Cela n'a donc rien à voir ni avec la densité ni avec l'urbanisation, cela a à voir avec la possibilité d'aménager l'ensemble d'un secteur qui fait 28 hectares.

Guy TURQUET de BEAUREGARD
Il n'y a pas que les logements.

Magali PRADEL
On aménageait la moitié d'un secteur et maintenant on aménage un secteur entier, on passe bien d'un demi à un.

Marc TOURELLE
L'aménagement, c'est l'ensemble de la façon dont on aménage un quartier, ce que nous voulons faire c'est ne pas traiter que la moitié des choses. Dans cette construction d'un SDRIF-E (Schéma directeur de la Région Ile-de-France – Environnemental), d'un document un peu technique, il faut le dire, nous ne voulons pas nous faire avoir, nous voulons avoir la main pour avoir la possibilité d'aménager l'ensemble de Chaponval, c'est un projet d'ensemble de Chaponval. Et d'ailleurs, c'est beaucoup plus, à la fois cohérent et aussi rassurant pour les gens qui veulent savoir ce que l'on va faire, non pas sur la moitié mais sur l'ensemble du secteur.

Là, nous en sommes vraiment à l'étape PADD, c'est-à-dire que l'on donne les intentions, la vision, c'est bien le travail le plus important d'un conseil municipal que de se prononcer sur la façon dont on voit la ville. Ce PADD

doit maintenant se décliner sur une écriture réglementaire, ce sera un travail de déclinaison très important. Il faut le faire avec les gens qui sont vraiment sur place, les chefs d'entreprises, à la fois l'ensemble du secteur économique ; je pense à Burocampus. Mais également avec les conseils syndicaux, j'ai exprimé à plusieurs reprises le fait que je convierai l'ensemble des conseils syndicaux à une réunion qui portera là-dessus. Je suis notamment sollicité par le quartier du parc pour que l'on puisse en profiter pour remettre en cohérence, à la fois les règlements de la commune et le règlement de la copropriété pour éviter qu'il y ait des choses discordantes.

Marc TOURELLE
Un règlement de copropriété et un PLU sont deux choses différentes, mais tant qu'à faire, autant se mettre d'accord et discuter sur la façon dont on voit les choses, quartier par quartier. Maintenant, c'est un travail très précis et réglementaire qu'il faut faire. Et surtout, je le dis à nouveau, permettre d'encadrer le développement et les projets qui vont être soumis à notre appréciation dans le cadre du PLU. Je rappelle que justement nous avons également pris la décision de délimiter un périmètre qui reste aussi à statuer pour un certain nombre de secteurs, en attendant que cette révision du PLU soit votée.

Voilà ce que nous pouvions dire sur ce débat, mais si vous souhaitiez encore intervenir, c'est le moment, les uns et les autres, pour préciser les choses. Sachant qu'aujourd'hui n'est qu'une étape, nous allons ensuite progresser, nous aurons une délibération pour fixer davantage les choses. Tout un travail réglementaire va se faire pendant le premier trimestre avec les uns et les autres. L'arrêt du projet de PLU doit se faire à la fin du premier trimestre, en tout cas avant le 1er mai. Et ensuite, il y a à nouveau toute cette phase obligatoire de consultation, qui se terminera par une phase d'enquête publique, avec un vote que je souhaite faire intervenir avant le 31 décembre 2024.

Voilà un peu, sur le travail qui est devant nous, deux choses à la fois réglementaires et obligatoires. Mais également des concertations parce que plus l'on aura élargi la discussion, plus notre projet aura une base solide et sérieuse pour être présenté au conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autres interventions, il n'y a pas de vote non plus sur cette délibération, il faut simplement prendre acte de cette présentation.

L'assemblée prend acte de la révision du PLU.

Questions diverses

Marc TOURELLE
Pour terminer ce conseil municipal, je vous propose de passer aux questions qui ont été posées :

« *Quand aurons-nous la liste du patrimoine de Noisy-le-Roi à fin 2022 ? Nous allons demander au prochain conseil municipal la liste du patrimoine aussi pour 2023.* »

Pour fin 2022, c'est normalement disponible, Géraldine ?

Géraldine LARDENNOIS
Nous ne l'avons pas, nous sommes passés en M 57, il y aura des ajustements en 2023. En revanche, dans le compte administratif 2022, il y a bien des variations entre 2021 et 2022. Et nous espérons avoir quelque chose au moins au 1er janvier 2023 au passage à la M57.

Marc TOURELLE
La liste du patrimoine est un document annexé au compte administratif, il ne l'a pas été mais nous espérons l'avoir bientôt pour 2022. Et pour 2023, le vote du compte administratif intervient généralement au mois d'avril.

Magali PRADEL
Pour 2022, nous l'aurons au début de l'année 2024, c'est ça ?

Géraldine LARDENNOIS
Pour 2022, je ne suis pas certaine qu'on l'ait puisque le passage en M57 se fera au 1er janvier 2023. Cela ne changera rien, ce sont juste les comptes qui vont changer.

Magali PRADEL
Nous aurons donc 2023 avec les modifications par rapport à 2021.

Géraldine LARDENNOIS
Entre 2022 et 2021, c'est déjà dans le compte administratif, les variations annuelles, les entrées et sorties, c'est une annexe du compte administratif, vous l'avez déjà.

Marc TOURELLE
Deuxième question : « *Quel est le projet pour la salle Jacques Moreau ? Peux-tu indiquer à quoi va servir cette salle, pour qui et ce qui justifie une dépense d'aménagement de 350 000 € ?* »

Nous avons eu la salle Jacques Moreau en dation au moment de la construction du projet. Elle est dédiée à l'enseignement artistique, musical, théâtre, chant, elle devrait être livrée pour la rentrée prochaine de septembre 2024.

Marc TIMSIT
Ce projet représente pour nous un budget de 350 000 €. Nous prévoyons de faire une salle de 200 m² pour des activités culturelles, des répétitions de théâtre, éventuellement assemblées. Il y a trois ou quatre studios de musique, en fonction des surfaces disponibles. Ils comprennent un enseignement de piano, de percussions et de guitares. Compte tenu du fait que ce bâtiment est très vitré et qu'il y a des habitations à côté, il y a donc un traitement acoustique assez poussé à prévoir pour éviter de déranger le voisinage au moment des répétitions données par cette école de musique. Il y aura des toilettes, bien sûr, des aires de stockage, une petite cuisine et une partie de petits vestiaires.

Tout ce projet représente un budget de 350 000 €, aujourd'hui nous avons environ 80 000 € d'engagés qui représentent des frais pour l'AMO, une étude acoustique pour les studios dont nous avons parlés, les contrôles techniques, les CPS.

Magali PRADEL
Tu peux rappeler de combien est l'étude acoustique ?

Marc TIMSIT
Le maître d'ouvrage et l'étude acoustique représentent 50 000 €, nous ne l'avons pas dans le détail.

Magali PRADEL
Par rapport à ce que l'on demande pour le Tram 13.

Marc TOURELLE
Cela n'a rien à voir avec le Tram 13.

Magali PRADEL
C'est une étude acoustique.

Marc TOURELLE
Le détail sera donné au moment du vote du budget.

Marc TIMSIT
Ce sont les grandes lignes.

Cyrille FREMINET
N'y a-t-il pas, dans les décisions, un programmiste pour 35 000 € ?

Marc TOURELLE
Non, ça c'était pour Montgolfier.

Michel BOISRAME
En fait, ce n'était pas une salle prévue pour faire du sonore vu qu'elle est vitrée.

Marc TOURELLE
En fait, ce n'est pas cela du tout puisque dans la dation il était bien prévu au départ que c'était une salle nue.

Michel BOISRAME
Parce que comme tu dis qu'elle est vitrée, il faut faire un aménagement sonore, ce n'était donc pas une salle dévolue à cette activité-là.

Marc TOURELLE
La question n'est pas là.

Marc TIMSIT
Cela rentre dans le budget.

Marc TOURELLE
Ensuite : « *Quelles sont les conditions des transferts de la route SNCF à la commune et quel est le budget pour l'achat du terrain à la SNCF par la ville pour faire la salle polyvalente du projet Montgolfier ?* »

Guy TURQUET de BEAUREGARD
Notre discussion avec la SNCF porte surtout sur les délaissés et également tout ce qui concerne ce que l'on appelle, à tort, la gare routière Relais. Nous avons eu plusieurs réunions avec la SNCF, vous vous souvenez que Monsieur le maire avait déjà sollicité l'aide du président du Sénat sur ce sujet. Cela a été efficace puisque la SNCF a décidé d'entreprendre un processus de cession de ces délaissés.

D'après la SNCF, ce processus dure entre 18 mois et deux ans, ce n'est donc pas rapide. Nous avons demandé de l'engager et nous avons inscrit tous les délaissés et la « gare routière » que l'on souhaitait acquérir. Ils ont donc engagé les Domaines pour évaluer le prix que la SNCF nous réclamerait pour cette acquisition qui est importante par rapport à la mobilité douce, l'équipement culturel et l'ensemble du dégagement que nous souhaitons avoir au maximum.

Marc TOURELLE
Merci pour cette réponse.

Il y avait une dernière question qui demandait : « *La carte* de survol *suite à la CSC de septembre 2023 et la diffusion des cartes montrées par la DGAC. Qu'est-ce qui bloque la diffusion alors que tous les membres de toutes les associations attendent cette carte depuis plus de deux mois ?* »

Il n'y a qu'une association qui la réclame. Rien ne bloque puisque c'est un document que j'ai et que je dois laisser au compte-rendu de la réunion qui doit être envoyé en janvier.

Magali PRADEL
Pouvons-nous en disposer pour la donner à nos adhérents ?

Marc TOURELLE
Il n'y a aucun problème, je l'adresserai dans la semaine aux associations et aux membres du CSC. Elle devait être accompagnée du compte-rendu mais il n'est pas prêt, il ne le sera qu'en janvier. On peut ne pas attendre le compte-rendu, c'est ce que je ferai dans la semaine.

Voilà pour ce conseil municipal, le prochain sera le lundi 5 février. Je vous remercie, d'ici là je vous souhaite un bon Noël et de joyeuses fêtes. Je vous donne rendez-vous en 2024 pour ceux que je ne verrai pas avant.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE

Delphine FOURCADE

A Noisy-le-Roi, le 11 décembre 2023
Le Maire,

Marc TOURELLE